

« CANNES DRAGON GRAND PRIX »
29 Février au 3 Mars 2012 – February 29th to March 3rd
BULLETIN d' INSCRIPTION – ENTRY FORM

Nom du Bateau/ Yacht Name
N° de voile / Sail Number Club.....
N° de remorque / Trailer N :

Nom du Propriétaire / Owners' name :
Adresse / Adress.....
Code postal/ Postal Code..... Ville/City.....
Pays/ Country..... Telephone.....
Email:.....@.....

Barreur / Skipper..... No ISAF.....Licence n°.....
Équipier 1 / Crew 1..... No ISAF.....Licence n°.....
Équipier 2 / Crew 2..... No ISAF.....Licence n°.....
Équipier 3 / Crew 3..... No ISAF.....Licence n°.....

Documents à joindre / Documents to provide :
- copie du certificat de jauge / Measurement Certificate
- Copie in extenso de la Police d'Assurance / Insurance Certificate

Droits d'entrée / Entry Fee: 460€ before February 1st 2012.

Palmarès des Participants :
Barreur: Barreur / Skipper:
Équipier 1 / Crew 1:
Équipier 2 / Crew 2:
Équipier 3 / Crew 3:

This declaration must be signed

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, le soussigné déclare être le chef de bord et à ce titre capitaine du navire au titre du droit maritime. Il a l'entière responsabilité de son navire et de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri ou les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. Par cette déclaration ; il décharge de toute responsabilité le Comité d'Organisation, le Jury et le Comité de Course et toutes autres personnes physiques ou morales qui participent à l'organisation, à quelque titre que ce soit, tant en ce qui le concerne, qu'en ce qui concerne son équipage et son navire. Par ailleurs, il accepte de se soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation.

Je reconnais en outre qu'en ce qui concerne l'application de la règle de classe 13.10, il m'appartient, sous ma seule responsabilité de Chef de bord engagé à « Cannes Dragon Grand Prix 2012 » de m'assurer que le Dragon sur lequel je suis engagé, répond aux exigences réglementaires, me permettant de naviguer en course avec 4 personnes à bord.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus.

REGISTRATION CONDITIONS:

According to the article # 4 of the may 3rd 1995's law about the organization of events on water, the undersigned is officially declaring itself as chief and captain of the boat according to maritime laws. The Captain has the entire responsibility of his boat and its crew. He has to make sure that the required safety equipment is in working order and that crew members know how to proceed and use it properly. The decision to race or to reach a safe place when circumstances may threaten the boat's or crew's safety is his alone. By this declaration, the captain is discharging the organizing authorities (Race Committee, Jury, organizers and any other physical person involved in the organization) of any responsibility regarding them about captain's crew and boat. Furthermore, he agrees to respect the ISAF Sailing Rules and any other rules concerned by the regatta. **Regarding RRS Rule 13.1, any skipper entered in the CANNES DRAGON GRAND PRIX 2012 shall make sure, and under its own responsibility, that its Dragon is in compliance with the statutory requirements that enable the crew to be 4 onboard while racing if the crew intend to do so, according to the French Navy Laws.** The undersigned is declaring to have read the conditions above.

Date: Nom/ Name : Signature /Sign :